

**Compte rendu du Conseil Municipal
De la commune de Choux
Du vendredi 24 juin 2022**

Membres présents : Josette PIERS, Jean-Louis MOULEYRE, Françoise PERRIN,
Anne BOUCARD, Clément MERCIER, Florine CHESNAIS,
Pascal MICHEL (arrivé à 19H08), Michel RAMBERT, Marie-Noëlle HUMBERT.

Absent excusé : Laurent MERMET-AU-LOUIS (Pouvoir donné à Florine CHESNAIS)

Absent : Paul POLIS

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle HUMBERT

Début de la séance : 19H05

Madame le maire demande le rajout d'une délibération concernant la vente de bois.

Approbation du PV du conseil du 20/05/2022 : 9 pour dont 1 pouvoir

19H08 Arrivée de Pascal MICHEL

Délibérations :

1) Vente de l'auberge :

Une seule demande confirmée est arrivée à la mairie de la part de M. Julien ARBEZ. Après lecture du courrier de Monsieur ARBEZ et de Madame Fabienne MOUY par Madame le maire, le conseil municipal délibère et accepte par **6 voix pour et 4 abstentions (dont 1 pouvoir)** de lui vendre l'auberge au prix de 250 000 euros.

Le parking et la licence restent propriété de la commune.

2) Bois :

Il convient de délibérer pour les travaux sylvicoles 2022 sur les parcelles N°6 pour un montant de 3 239,64 € HT et N°9 pour un montant de 1 728,96 € HT.

En accord avec la commune , L'ONF propose la parcelle 12 à la vente pour cet automne.

Votes : 10 pour dont 1 pouvoir.

3) Finances : admission non-valeur

La liquidation judiciaire de La société de Monsieur Vincent JOUANNE ayant été prononcée, la commune se trouve dans l'obligation de passer la somme de 6 272,56 euros en créance irrécouvrable ; soit 5 475,30 € sur le budget général et 797,26 € sur le budget eau.

Votes : 4 abstentions dont 1 pouvoir et 6 pour.

4) Modification Budget Eau :

Décision modificative de la somme de 797,26 euros (eau non réglée suite à liquidation judiciaire de Monsieur JOUANNE).

Votes : 10 pour dont 1 pouvoir

5) Renouvellement bail de Madame Florine Chesnais : Sortie de Florine Chesnais.

Le bail actuel étant échu au 01/07/22. Madame le maire propose de le transformer en bail de loisirs d'une durée de 5 ans pour une valeur annuelle de 52,00 euros avec possibilité de reprendre du terrain si nécessaire.

Votes : 8 pour (Florine Chesnais ne prenant pas part au vote)

Retour de Mme Chesnais

6) Création compostière :

Choix de l'entreprise : Offres :

- Alix Andrey TP 23775,37 € HT (terrassement citerne DECI et Appli Découp : 12905€ HT euros (compostière en béton armé)
- SARL Flore Marco : 17 273 euros (Terrassement et compostière en agglo)

Le conseil choisit la Sté Alix Andrey TP pour le terrassement et Appli Découp pour la maçonnerie considérant que le béton est beaucoup plus solide que les agglo.

Subventions accordées : 33.33% Région Bourgogne-Franche-Comté (FNADT)
département : 33.33%, le reste à charge de la commune.

Votes : 10 Pour dont 1 pouvoir

7) Publicité des actes administratifs : circulaire du 25 mars 2022

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisie par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Votes : 10 Pour maintenir la publication sur papier dont 1 pouvoir

8) Modification RIFSEEP : (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat)

Vote pour accorder les indemnités aux employés mensuellement et non plus annuellement :

Votes : 10 pour dont 1 pouvoir

QUESTIONS DIVERSES :

- Assainissement mairie : travaux prévus en juillet par l'entreprise Basile Cortinovis
- Eglise : Des marches de l'escalier des cloches sont à changer.
La charpente est piquée : un RDV avec la sté AGD est fixé au mardi 28 juin à 10 heures.
- Goudronnage : Toujours dans l'attente d'un prestataire de la Sté Petitjean.
- Epareuse : Intervention de l'épareuse de Viry prochainement sur la route de Prévérans. Les autres chemins seront faits à l'automne.
- Forage : La pompe est changée. Attente des analyses de l'ARS pour un fonctionnement régulier.
- Friche Blanc Potard : une visite a été faite par la COMCOM le mardi 21 juin.

Fin du conseil à 21h45



Madame Le Maire
Josette PIERS